

CONSEIL DE COMMUNAUTE

SEANCE DU VENDREDI 26 JUIN 2015

COMPTE RENDU DES DECISIONS

Date de la convocation : 19/06/2015

Date d'affichage : 03/07/2015

L'an deux mille quinze et le vingt-six du mois de juin à quatorze heures, en application des articles L.5211-1, L.5211-2, L.5211-6 et L.5211-11 du code général des collectivités territoriales, le conseil de communauté de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège sis 57 avenue Pierre Sénard à Grasse, sous la présidence de Jean-Marc DELIA, Maire de Saint-Vallier-de-Thiery et Premier vice-président de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse.

NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Afférents au conseil de communauté : 62

En exercice : 62

PRESENTS : Mekia ADDAD, François BALAZUN, Mireille BANCEL, Franck BARBEY, Jean-Marie BELVEDERE, Claude BLANC, Claude BOMPAR, Philippe BONELLI, Gérard BOUCHARD, Dominique BOURRET, Stéphane CASSARINI, Marino CASSEZ, Raoul CASTEL, Muriel CHABERT, Henri CHIRIS, Magali CONESA, Cyril DAUPHOUD, Jean-Marc DEGIOANNI, Gérard DELHOMEZ, Jean-Marc DELIA, Anne-Marie DUVAL, Paul EUZIERE, Marie-Louise GOURDON, Jean-Paul HENRY, Fabrice LACHENMAIER, Myriam LAZREUG, Robert MARCHIVE, Claude MASCARELLI, Nicole NUTINI, Michèle OLIVIER, Gilles PEROLE, Gilbert PIBOU, Anne-Marie PROST-TOURNIER, Roland RAIBAUDI, Marie-Claude RENARD, Christiane REQUISTON, André ROATTA, Gilles RONDONI, Catherine SEGUIN-KURATLE, Jacques VARRONE, Brigitte VIDAL, Christian ZEDET, Jean-Claude ZEJMA

POUVOIRS DE : André ASCHIERI à Marie-Louise GOURDON, Pierre BORNET à Gilbert PIBOU, Catherine BUTTY à Dominique BOURRET, Jean-Paul CAMERANO à Christian ZEDET, Claude CEPPI à Michèle OLIVIER, Valérie DAVID à Gilles RONDONI, Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL à Myriam LAZREUG, Andrée-Claire LIEGE à André ROATTA, Yvon MICHEL à Marino CASSEZ, Ismaël OGEZ à Raoul CASTEL, Joël PASQUELIN à Jean-Marc DELIA, Patricia ROBIN à Claude MASCARELLI, Philippe WESTRELIN à Anne-Marie DUVAL

SONT PARTIS EN COURS DE SEANCE : Henri CHIRIS à la délibération n°81 et a donné pouvoir à Claude BLANC, Claude MASCARELLI à la délibération n°89 et a donné pouvoir à Philippe BONELLI, Jean-Marie BELVEDERE à la délibération n°89 et a donné pouvoir à Nicole NUTINI, Gilles PEROLE à la délibération n°94 et a donné pouvoir à Roland RAIBAUDI, Stéphane CASSARINI à la délibération n°97, Franck BARBEY à la délibération n°103 et a donné pouvoir à Cyril DAUPHOUD, Magali CONESA à la délibération n°103 et a donné pouvoir à Mekia ADDAD, Fabrice LACHENMAIR à la délibération n°103 et a donné pouvoir à Paul EUZIERE, Brigitte VIDAL à la délibération n°103 et a donné pouvoir à Gérard DELHOMEZ, Catherine SEGUIN-KURATLE à la délibération n°107

ABSENTS : Jérôme VIAUD, Valérie COPIN, Yves FUNEL, Jean-Marc GARNIER, Christophe MOREL, Jonathan TURRILLO

SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe BONELLI



Procès-verbal du conseil de communauté du 22 mai 2015

Le conseil de communauté adopte le procès-verbal à l'unanimité.

Décisions prises par Monsieur le Président en vertu de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales depuis le 22 mai 2015

Le conseil de communauté prend acte des décisions suivantes :

DP2015_033	Signature d'une convention de coopération entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse
DP2015_034	Permanences au sein de l'association Harjès - Signature d'une convention de coopération entre l'association Harjès et la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse
DP2015_035	Permanences au sein du Centre communal d'action sociale de Grasse - Signature d'une convention de coopération entre le Centre communal d'action sociale de Grasse et la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse
DP2015_036	Permanences au sein de l'association Evaléco - Signature d'une convention de coopération entre l'association Evaléco et la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse
DP2015_037	Modification des tarifs des piscines estivales
DP2015_038	InnovaGrasse - Conclusion d'un avenant n°1 à la convention de mise à disposition entre la société TECH-ISI et la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse
DP2015_039	Fête de la nature - Conclusion d'une convention d'occupation précaire d'un local au sein du bâtiment des Jardins du Musée International de la Parfumerie à Mouans-Sartoux
DP2015_040	Exposition estivale 2015 du Musée International de la Parfumerie « Corps parés, corps transformés » - Vente du catalogue et de la brochure à la boutique du Musée International de la Parfumerie
DP2015_041	Modification des remises sur les produits de la boutique du Musée International de la Parfumerie pour les agents de la Communauté d'agglomération de Pays de Grasse
DP2015_042	Modification des tarifs de deux produits de la boutique du Musée International de la Parfumerie
DP2015_043	Tarifification des nouveaux produits de la boutique du Musée International de la Parfumerie
DP2015_044	Modification de la régie de recettes pour l'encaissement des droits d'entrée du Musée International de la Parfumerie
DP2015_045	Tarifification des nouveaux produits de la boutique du Musée International de la Parfumerie
DP2015_046	Conclusion d'un avenant n°2 à la convention d'occupation précaire conclue entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et Monsieur Michel HAVOT
DP2015_047	Conclusion d'un avenant n°1 à la convention de financement pour la construction de 41 logements sociaux « Centifolia » à Mouans-Sartoux par l'ESH Logis Familial
DP2015_048	Conclusion d'un avenant n°1 à la convention de financement pour l'acquisition en VEFA de 28 logements sociaux « Cœur de Pégomas » à Pégomas par la SA HLM ERILIA

DP2015_049	Conclusion d'un avenant n°1 à la convention de financement pour la construction de 19 logements sociaux « Terrain GAY NAPOLEON » à Mouans-Sartoux par la SA HLM ERILIA
DP2015_050	Conclusion d'un avenant n°1 à la convention de financement pour l'acquisition en VEFA de 18 logements sociaux « Ile Ô Vert » à Pégomas par la SA HLM ERILIA
DP2015_051	Conclusion d'un avenant n°1 à la convention de financement pour la construction de 16 logements sociaux « Les Passantes » à Mouans-Sartoux par l'ESH Logis Familial
DP2015_052	Conclusion d'un avenant n°1 à la convention de financement pour la construction de 50 logements sociaux « Le Maupassant » à Mouans-Sartoux par l'OPH de Cannes et Rive droite du Var
DP2015_053	Conclusion d'un avenant n°1 à la convention de financement pour la construction de 15 logements sociaux « Les Mirabelles » à Mouans-Sartoux par l'OPH de Cannes et Rive droite du Var
DP2015_054	Conclusion d'un avenant n°1 à la convention de financement pour l'acquisition en VEFA de 33 logements sociaux « Vergoni - Clos des senteurs » à Mouans-Sartoux par la SA HLM ERILIA
DP2015_055	Conclusion d'un avenant n°1 à la convention de financement pour l'acquisition en VEFA de 25 logements sociaux « Via Julia » à Grasse par la société coopérative Poste Habitat Provence
DP2015_056	Prise en charge des frais de restauration et de transport pour un intervenant du Fond Régional d'Art Contemporain au Musée International de la Parfumerie
DP2015_057	Conclusion d'une convention triennale de mise à disposition de biens mobiliers et immobiliers entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et le Centre de développement culturel du Pays de Grasse
DP2015_058	Signature d'un accord de confidentialité dans le cadre d'une convention de mécénat entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et les Laboratoires M&L
DP2015_059	Conclusion d'un avenant n°3 à la convention de mise à disposition passée entre la communauté d'agglomération et la Commune de Grasse pour les besoins de la bibliothèque
DP2015_060	Convention de partenariat entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et l'Université Nice-Sophia Antipolis pour le soutien à l'entrepreneuriat étudiant

Décisions prises par le bureau communautaire en vertu de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales depuis le 22 mai 2015

Le conseil de communauté prend acte des décisions suivantes :

DB2015_015	Marché public n°2015/19 - Achat d'espaces publicitaires pour la promotion du territoire du Pays de Grasse - Attribution marché négocié
DB2015_016	Marchés publics - Exploitation des supports d'affichages publicitaires sur les véhicules du réseau Sillages - Appel d'offres ouvert
DB2015_017	Centre technique intercommunal de Malamaire - Demande d'autorisation de défrichement pour la réalisation des travaux d'aménagement du site
DB2015_018	Marché négocié de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du bâtiment F en hôtel d'entreprises sur le parc d'activités ArômaGrasse - Attribution du marché
DB2015_019	Structure multi-accueil « La Poussinière » à Peymeinade - Demandes de subventions pour la rénovation des peintures intérieures
DB2015_020	Marchés publics - Marché à procédure adaptée - Travaux d'électricité sur le patrimoine communautaire - Marché à bons de commande



DL2015_071 : Subvention aux associations en faveur du développement, de la recherche et de l'innovation des entreprises

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour.

DL2015_072 : ArômaGrasse - Cession du lot 18C à la société TOMCOS

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- DE RAPPORTER la délibération de la Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence n°242 en date du 16 décembre 2011 ;
- D'APPROUVER la cession du lot n°18C susvisé à la société TOMCOS avec faculté de substitution au profit soit d'une société civile immobilière existante ou à constituer, soit au profit d'un organisme de crédit-bail immobilier, pour un montant global de 680 000 € TTC ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les actes et documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

DL2015_073 : Pépinière d'entreprises InnovaGrasse - Projet d'aménagement de l'open space du R+2 par l'entreprise Feeligreen

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- D'APPROUVER le projet d'aménagement d'un espace de 120 m² de la pépinière d'entreprises InnovaGrasse par l'entreprise Feeligreen ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention entre l'entreprise Feeligreen et la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse ;
- D'AUTORISER l'occupant à déposer toutes demandes d'autorisation relatives à ce projet notamment en ce qui concerne les établissements recevant du public et l'urbanisme ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tous les actes ultérieurs en lien avec l'opération.

DL2015_074 : Subventions aux associations liées à l'agriculture

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour.

DL2015_075 : Composition du Comité de Programmation du Groupe d'Action Locale Alpes et Préalpes d'Azur - Désignation d'un élu délégué

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- DE DESIGNER un membre du collège public pour siéger au Comité de Programmation du GAL Alpes et Préalpes d'Azur : Monsieur Jacques VARRONE ;
- DE NOTIFIER la délibération au président du syndicat du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur.

DL2015_076 : Répartition du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) 2015

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- DE PRENDRE ACTE de la répartition de droit commun reprise dans le tableau n°1 ;

- DE SE PRONONCER pour une répartition libre pour le prélèvement ;
- DE REPARTIR pour 2015 le prélèvement selon le tableau n°2 ;
- D'ADRESSER ET NOTIFIER la délibération à Monsieur le Sous-Préfet de Grasse et à Madame la Trésorière principale de Grasse.

DL2015_077 : Avenant n°2 à la convention de mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage de la Commune de Valderoure pour les travaux d'aménagement 2011

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- D'ACCEPTER l'avenant n°2 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage initial portant le montant du projet à 48 750 € HT ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 ainsi que tout document découlant de cette modification ;
- DE NOTIFIER la délibération à Madame la Trésorière de Grasse Municipale.

DL2015_078 : Procès-verbal de mise à disposition de la propriété n°D752 appartenant à la Commune de Cabris à la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse en vue de la réalisation et l'organisation d'un accueil périscolaire

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité (abstention : Robert MARCHIVE) décide :

- D'APPROUVER le procès-verbal de mise à disposition de ladite propriété de la Commune de Cabris découverte, au profit de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le procès-verbal de mise à disposition de ladite propriété de la Commune de Cabris.

DL2015_079 : Compte de gestion 2014 du budget principal de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité (abstention : Mireille BANCEL et Jean-Marc DEGIOANNI) décide :

- DE DECLARER que le compte de gestion du budget principal de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse dressé, pour l'exercice 2014, par Madame la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

DL2015_080 : Compte administratif 2014 du budget principal de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à la majorité absolue (abstention : Mireille BANCEL, Stéphane CASSARINI, Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL (pouvoir à Myriam LAZREUG), Jean-Marc DEGIOANNI, Catherine SEGUIN-KURATLE, Myriam LAZREUG, contre : Mekia ADDAD, Magali CONESA, Paul EUZIERE et Fabrice LACHENMAIER) décide :

- D'ARRETER les dépenses et les recettes de la section d'investissement et les charges et produits de la section de fonctionnement de la manière suivante :

	Section investissement	Section fonctionnement
RECETTES Titres recettes émis	4 262 211,60	87 085 195,74
DEPENSES Mandats émis	10 833 847,96	82 996 217,02
Résultat de l'exercice Excédent Déficit		4 088 978,72
	6 571 636,36	

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2013)	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2014	Résultat de clôture 2014
Investissement	-6 381 170,01		-6 571 636,36	-12 952 806,37
Fonctionnement	11 502 502,50	952 648,66	4 088 978,72	14 638 832,56
Total	5 121 332,49	952 648,66	-2 482 657,64	1 686 026,19

- DE NOTIFIER la délibération à Madame la Trésorière de Grasse Municipale et à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes.

DL2015_081 : Affectation et reprise définitive des résultats 2014 du budget principal de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité (abstention : Mekia ADDAD, Mireille BANCEL, Stéphane CASSARINI, Magali CONESA, Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL (pouvoir à Myriam LAZREUG), Jean-Marc DEGIOANNI, Paul EUZIERE, Fabrice LACHENMAIER et Myriam LAZREUG) décide :

- D'APPROUVER la reprise définitive des résultats de l'exercice 2014 au budget 2015 de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse comme suit :
 - Les restes à réaliser en investissement au 31 décembre 2014 sont inscrits au budget primitif 2015 à hauteur de 6 487 420,98 € en dépenses et 6 487 420,98 en recettes.
 - Le résultat de la section d'investissement est porté au budget primitif 2015 à hauteur de 12 952 806,37 € en dépenses au chapitre D001, solde d'exécution reporté.
 - Une affectation en compte de réserve est portée au budget primitif 2015 à hauteur de 12 952 806,37 € en recettes d'investissement à l'article 1068, excédent de fonctionnement capitalisé.
 - Le résultat reporté en section de fonctionnement est inscrit au budget primitif 2015 à hauteur de 1 686 026,19 € en recette de fonctionnement au chapitre R002, excédent reporté.
- DE NOTIFIER la délibération à Madame la Trésorière de Grasse Municipale et à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes.

DL2015_082 : Reversement forfaitaire du versement transport à la régie Sillages et modification statutaires

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité (abstention : Stéphane CASSARINI, Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL (pouvoir à Myriam LAZREUG) et Myriam LAZREUG) décide :

- DE MODIFIER l'article 2 des statuts de la régie comme suit :

Ancienne rédaction : Le périmètre ainsi défini nécessite le reversement, par la communauté d'agglomération à la régie Sillages, de 100 % du versement transport encaissé.

Nouvelle rédaction : Le périmètre ainsi défini nécessite le reversement, par la communauté d'agglomération, de la part de majoration du versement transport à la régie à simple autonomie financière Sillages en charge de l'exploitation du réseau correspondant à :

- 1,00% lorsque la population de l'établissement public est supérieure à 100 000 habitants
- 0,05% au titre de la qualité de structure intercommunale (majoration intercommunalité)
- 0,20% au titre de la présence d'une commune touristique sur le territoire (majoration tourisme)
- D'AUTORISER le reversement forfaitairement par douzième du montant prévu au budget principal de l'année n à la régie Sillages avec une régularisation au cours du premier trimestre de l'année n+1 du montant alloué ;
- DE NOTIFIER cette décision à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes et à Madame la Trésorière de Grasse Municipale.

DL2015_083 : Budget principal - Remboursement de frais

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à la majorité absolue (contre : Mireille BANCEL et Jean-Marc DEGIOANNI) décide :

- D'AUTORISER Monsieur le Président à rembourser les frais de restauration, d'hébergement, de déplacement, de stationnement et de réception des personnes qui sont ni élus, ni agents de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse participant aux commissions thématiques, comités, conseils, dont la commission intercommunale des impôts directs, sur la base de la réglementation en vigueur à la date du versement ;
- DE NOTIFIER la délibération à Madame la Trésorière de Grasse Municipale et à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes.

DL2015_084 : Mise à disposition d'un agent de la Commune de Mouans-Sartoux auprès de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse pour le plan local d'insertion par l'emploi (PLIE)

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- DE PRENDRE ACTE de la mise à disposition de Monsieur Franck ALIOTTI ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention.

DL2015_085 : Programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- D'APPROUVER le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire ;
- DE CONFIER l'organisation des sélections professionnelles au Centre de gestion des Alpes-Maritimes ;



- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les actes nécessaires à la mise en œuvre du programme.

DL2015_086 : Tableau des effectifs n°7

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- D'APPROUVER le tableau des effectifs n°7 ;
- DE PREVOIR de supprimer 9 postes par une prochaine délibération après avis du comité technique ;
- DE DIRE que les crédits nécessaires seront prévus au budget principal et annexes 2015, et suivants au chapitre 012 ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la délibération.

DL2015_087 : Programmation pour le développement des usages numériques au sein des espaces publics - Versement des subventions aux associations du territoire

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité (abstention : Jean-Marc DEGIOANNI et Mireille BANCEL) décide :

- D'APPROUVER le versement desdites subventions au titre de l'année 2015 pour un montant total de 54 000 € conformément au tableau ci-dessous ;

ASSOCIATIONS	MONTANTS EN EUROS
Office Municipal des Fêtes de l'Animation et de la Formation (OMFAF), pour la Cyberbase Vallée de la Siagne à Auribeau-sur-Siagne	24 000
Maison pour Tous La Moutonne, pour l'ERIC La Moutonne à Grasse	14 000
Evaléco, pour Num'ERIC 21 à Grasse	12 000
Association @b2i, pour son club informatique à La Roquette-sur-Siagne	4 000
TOTAL	54 000

- DE DIRE que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2015, chapitre 65, article 6574 fonction 020 ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les conventions jointes en annexe pour l'OMFAF, La Moutonne et Evaléco, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces actions.

DL2015_088 : Marchés publics - Constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture de repas et de goûters en liaison froide pour la restauration scolaire, les centres de loisirs, les crèches et le portage de repas à domicile

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- D'ADHERER au groupement de commandes entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, les communes de Cabris, Spéracèdes, Saint-Cézaire-sur-Siagne et la Caisse des écoles du Tignet ;
- D'APPROUVER le projet de constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture de repas et de goûters en liaison froide pour la restauration scolaire, les centres de loisirs, les crèches et le portage de repas à domicile ;



- D'APPROUVER que la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse soit coordonnateur pour mener à bien le groupement de commandes ;
- DE PARTICIPER aux travaux de rédaction du cahier des charges et d'analyses techniques de remises des offres ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention constitutive de groupement de commandes.

DL2015_089 : Salle intercommunale à vocation culturelle et sportive du haut pays située à Valderoure - Avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'approbation du forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité (abstention : Mireille BANCEL et Jean-Marc DEGIOANNI) décide :

- D'ARRETER le coût de l'opération de travaux en phase de l'avant-projet définitif (APD) en valeur de février 2012, actualisé à la somme de 1 254 972,39 € HT ;
- D'APPROUVER le forfait définitif de rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre pour un montant de de 119 222,38 euros hors taxe en valeur de février 2012 avec un taux de rémunération fixé à 9,5% ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document, contrat, avenant, convention de services ou de travaux et toutes demandes d'autorisation relatifs à ce projet ;
- DE DIRE que le financement correspondant est en partie prévue au budget de l'exercice 2015, section investissement et que le financement complémentaire sera prévu aux exercices suivants.

DL2015_090 : Subvention de fonctionnement 2015 à l'association Office municipal pour l'organisation du festival « Auribeau-sur-Scène »

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour.

DL2015_091 : Cotisation 2015 au Pôle touristique du Pays de Grasse

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer une convention d'objectifs et de financement ainsi que tous documents relatifs à la mise en œuvre de cette action ;
- D'APPROUVER le principe de versement d'une subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2015 d'un montant de 15 362,40 € à l'association Pôle touristique du Pays de Grasse ;
- DE DIRE que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2015 ;
- D'AUTORISER le versement d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2015 à l'association Pôle touristique du Pays de Grasse.

DL2015_092 : Subvention de fonctionnement 2015 à l'association Les géophiles

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité (abstention : Mireille BANCEL et Jean-Marc DEGIOANNI) décide :

- D'APPROUVER le principe de versement d'une subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2015 d'un montant de 3 000 euros à l'association Les géophiles ;
- DE DIRE que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2015 ;
- D'AUTORISER le versement d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2015 à l'association Les géophiles.

DL2015_093 : Convention cadre de partenariat pour la définition et la mise en œuvre de la candidature au programme opérationnel interrégional FEDER Massif des Alpes (POIA) du territoire du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- D'APPROUVER le partenariat pour la mise en place de la candidature du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur à l'appel à projets « Espace Valléen » ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention cadre de partenariat et tous les documents s'y afférents ;
- DE NOTIFIER la délibération au président du syndicat du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur.

DL2015_094 : Subvention de fonctionnement 2015 à l'association Grasse historique

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité (abstention : Mekia ADDAD, Mireille BANCEL, Magali CONESA, Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL (pouvoir de Myriam LAZREUG), Jean-Marc DEGIOANNI, Fabrice LACHENMAIER et Myriam LAZREUG) décide :

- D'APPROUVER le principe de versement d'une subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2015 d'un montant de 1 500 euros à l'association Grasse historique ;
- DE DIRE que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2015 ;
- D'AUTORISER le versement d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2015 à l'association Grasse historique.

DL2015_095 : Subvention de fonctionnement 2015 à l'association TPK production

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité (abstention : Mireille BANCEL, Jean-Marc DEGIOANNI, Paul EUZIERE et Fabrice LACHENMAIER) décide :

- D'APPROUVER le principe de versement d'une subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2015 d'un montant de 2 400 euros à l'association TPK production ;
- DE DIRE que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2015 ;
- D'AUTORISER le versement d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2015 à l'association TPK production.



DL2015_096 : Contrat local de développement de l'économie sociale et solidaire (CLDESS) pour la période 2015-2018

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- DE DIRE que l'économie sociale et solidaire constitue un modèle essentiel et complémentaire au développement économique local ;
- DE SOLLICITER la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour une demande de renouvellement du contrat local de développement de l'économie sociale et solidaire (CLDESS) et de la subvention inhérente pour la période 2015-2018.

DL2015_097 : Programmation 2015 du contrat de ville

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à la majorité absolue (contre : Mireille BANCEL et Jean-Marc DEGIOANNI) décide :

- D'APPROUVER les programmes d'actions et les conditions de financement exposés dans la délibération ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les conventions correspondantes ;
- D'AUTORISER le versement de la subvention aux associations concernées inscrite au chapitre 65, article 6574.

DL2015_098 : Programmation 2015 pour la prévention de la délinquance et d'aides aux victimes - Versement des subventions aux opérateurs du territoire dans le cadre du fonds interministériel de prévention de la délinquance

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à la majorité absolue (contre : Mireille BANCEL et Jean-Marc DEGIOANNI) décide :

- D'APPROUVER les programmes d'actions et les conditions de financement exposés dans la délibération ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les conventions à intervenir avec les associations concernées par le programme d'actions ainsi que tous les documents, avenants, nécessaires relatifs à la mise en œuvre de ces actions ;
- D'AUTORISER le versement de la subvention à l'association concernée inscrite au chapitre 6165-5232.

DL2015_099 : Reprise d'activité de l'association OMJAC

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- DE REPRENDRE l'activité accueil de loisirs de l'association OMJAC à compter du 1^{er} septembre 2015 ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches nécessaires au transfert des matériels et contrats de l'association OMJAC affectés à l'accueil de loisirs ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches nécessaires au transfert des agents concernés et notamment de leur proposer un contrat de droit privé et de signer ces nouveaux contrats de travail ainsi que tout document nécessaire à la reprise des agents ;



- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les conventions de reprise des contrats d'accompagnement avec la mission locale ainsi que tout document nécessaire au transfert des agents en contrats aidés (contrats de droit privé) ;
- DE DIRE que les crédits de formation des contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) sont inscrits au budget 2015, chapitre 012 ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document avec la caisse d'allocations familiales afin de faciliter la reprise des activités de l'association OMJAC dans le Contrat Enfance Jeunesse ;
- DE DIRE que les crédits versés par la caisse d'allocations familiales (prestation de service ordinaire) seront perçus par la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse pour les activités réalisées à compter du 1^{er} septembre 2015.

DL2015_100 : Subvention exceptionnelle à l'association Gym Altitude

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- D'AUTORISER Monsieur le Président à verser 2 000 € de subvention exceptionnelle à l'association Gym Altitude pour permettre sa participation au championnat de France ;
- DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget 2015, au chapitre 65, article 6574 ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire au versement de cette subvention.

DL2015_101 : Contrat PAS - Année 3 de la programmation - Evolutions apportées aux fiches action

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- D'APPROUVER les modifications et les créations de fiches action telles qu'annexées à la délibération ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter ces évolutions du contrat PAS auprès du Conseil régional PACA et à signer tous documents nécessaires à la réalisation de ce dossier.

DL2015_102 : Rachat du lot n°4 d'un bâtiment d'activités sur le secteur d'intérêt communautaire Saint Marc à Grasse - Convention d'intervention foncière entre l'Etablissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour.

DL2015_103 : Signature d'une convention cadre relative à l'organisation des transports entre le Département des Alpes-Maritimes et la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- D'APPROUVER le principe général de la présente convention cadre relative à l'organisation des transports entre le Département des Alpes-Maritimes et la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, permettant de définir à la fois les transferts financiers au titre du transport scolaire, du département au profit de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, en lieu et place de Sillages, portant sur l'organisation des transports scolaires relevant désormais de la compétence de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, les modalités de desserte urbaine des lignes régulières départementales

pénétrantes sur le territoire urbain de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et les montants financiers y afférents, et le transfert du département à la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse des mobiliers urbains des points d'arrêts (abris bus, poteaux) utilisés exclusivement par les lignes reprises par la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse ;

- D'APPROUVER les modalités techniques, financières et juridiques de cette convention ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention avec le Département des Alpes-Maritimes, ainsi que tous documents, contrats, avenants relatifs à la mise en œuvre de ces organisations.

DL2015_104 : Signature d'une convention tripartite type relative à l'affrètement des transports interurbains sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- D'APPROUVER le principe général de la présente convention tripartite entre le Département des Alpes-Maritimes, la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et l'exploitant du réseau du département permettant de définir les principes juridiques, techniques et financiers de l'intégration tarifaire appliquée aux lignes départementales dites « pénétrantes » effectuant une desserte locale sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse ;
- D'APPROUVER les modalités techniques, financières et juridiques de cette convention ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention avec le Département des Alpes-Maritimes et l'exploitant du réseau du département, ainsi que tous documents, contrats, avenants, relatifs à la mise en œuvre de ces organisations.

DL2015_105 : Air PACA - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2015

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- D'ATTRIBUER une subvention de 11 876 euros à l'association Air PACA pour l'année 2015 ;
- D'AUTORISER le versement de la subvention prévue au chapitre 65, article 65-738 du budget principal 2015.

DL2015_106 : Ouverture des marchés de gaz et d'électricité - Constitution d'un groupement de commandes

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- D'APPROUVER et soutenir ce projet collectif de mutualiser les besoins suite à l'ouverture des marchés de gaz et d'électricité dans le cadre d'une convention constitutive de groupement de commandes ;
- DE PRENDRE acte que le projet est cofinancé par la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, le CCAS de la Ville de Grasse et les communes d'Auribeau-sur-Siagne, Grasse, La Roquette-sur-Siagne, Pégomas, Peymeinade, Saint-Vallier-de-Thiery et Saint-Cézaire-sur-Siagne, chacun prenant à sa charge ses propres besoins ;
- D'APPROUVER que la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse soit désignée coordonnateur du groupement de commandes ;



- D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement de commandes, ainsi que tous les documents relatifs à ce partenariat ;
- DE DIRE que les crédits correspondants seront prévus aux budgets 2016 et suivants afin de prévoir la dépense de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse pour ses propres besoins.

DL2015_118 : Demande de prorogation du délai d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité (abstention : Stéphane CASSARINI, Myriam LAZREUG et Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL (pouvoir à Myriam LAZREUG)) décide :

- DE DEMANDER au préfet une prorogation du délai de dépôt de l'agenda d'accessibilité programmée de 12 mois ;
- DE DEMANDER au préfet une prorogation du délai d'exécution des travaux en lien avec l'agenda d'accessibilité programmée de 36 mois ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le dossier de demande de prorogation du délai de dépôt de l'agenda d'accessibilité programmée pour les ERP ;
- DE S'ENGAGER à déposer, au terme du délai octroyé par le préfet, un agenda d'accessibilité programmée articulant le financement des travaux et leur programmation.

Les délibérations suivantes sont reportées à un prochain conseil de communauté :

DL2015_107 : Convention de mise à disposition de locaux et services annexes à titre payant entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la Régie des eaux de Canal Belletrud

DL2015_108 : Convention de mise à disposition du site de Malamaire à Valderoure

DL2015_109 : Convention opérationnelle « habitat en multi-sites » n°2 - Signature de l'avenant n°2 à la convention entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et l'Etablissement Public Foncier PACA

DL2015_110 : Opération programmée d'amélioration de l'habitat du Pays de Grasse - Signature de l'avenant n°2 à la convention d'OPAH CAPG et des documents annexes

DL2015_111 : Opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain (OPAH RU) de la Ville de Grasse - Subvention à un propriétaire occupant

DL2015_112 : Opération programmée d'amélioration de l'habitat du Pays de Grasse - Subventions aux propriétaires occupants

DL2015_113 : Opération programmée d'amélioration de l'habitat du Pays de Grasse - Subventions aux propriétaires bailleurs

DL2015_114 : Opération de construction neuve de 15 logements locatifs sociaux « Les Mirabelles » (PLUS/PLAI/PLS) à Mouans-Sartoux - OPH Cannes et Rive droite du Var - Garantie totale d'emprunts

DL2015_115 : Opération de construction neuve de 50 logements locatifs sociaux (PLUS/PLAI), résidence « Le Maupassant » à Mouans-Sartoux - OPH Cannes et Rive droite du Var - Garantie totale d'emprunts

DL2015_116 : Opération de construction neuve de 33 logements séniors (PLS), résidence Albert à Mouans-Sartoux - SEML HABITAT 06 - Garantie totale d'emprunts

DL2015_117 : Renouvellement de l'adhésion de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement des Alpes-Maritimes (ADIL 06) - Versement d'une subvention

Le président lève la séance à 17 heures et 15 minutes.

Fait à Grasse, le 3 juillet 2015


Le Président
Jérôme VIAUD
Maire de Grasse
Vice-président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes

